

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

FACULTÉ DE DROIT



DÉPARTEMENT DE DROIT INTERNATIONAL

LICENCE SPECIALE EN DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

SEMINAIRE DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

Enregistré le	10/05/2004
N° d'inventaire	
Cote	TH - 1236

THÈME : MIGRATIONS ET DROIT FAMILIAL

SUJET D'ÉTUDE : LES RÈGLES DE CONFLIT DES LOIS DANS LES MATIÈRES DE STATUT PERSONNEL EN DROIT CONTINENTAL EUROPÉEN.

LA COMPARAISON ENTRE LES SYSTEMES DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ CODIFIÉ ET LES SYSTEMES DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ NON CODIFIÉ.

PROFESSEUR : JEAN-YVES CARLIER.

J.Y. CARLIER.

EL METNI Mohammed.

Année académique 1993-94

FACULTE DE DROIT
U.C.L.

Place Montesquieu, 2
B. 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
T. 010/47.86.00 - Fax 010/47.46.01

Plan de travail

Introduction

PREMIÈRE PARTIE: La comparaison des règles de conflit des lois en matière de statut personnel entre les systèmes de droit international privé codifié et les systèmes de droit international privé non codifié.

Chapitre I : La structure.

Section 1 : Les systèmes de droit international privé codifié

S.1 : La Suisse.

S.2 : L'Allemagne

Section 2 : Les systèmes de droit international privé non codifié : la Belgique et la France.

Section 3 : Un système de droit international privé codifié : les avantages pour l'utilisateur du droit.

Chapitre II : Le critère de rattachement : nationalité ou domicile?

Section 1 : La Belgique et la France.

Section 2 : L'Allemagne.

Section 3 : La Suisse.

Section 4 : Conclusion.

Chapitre III : Technique de rattachement : rattachements alternatifs

Section 1 : Le système de droit international non codifié : la Belgique et la France.

Section 2 : Le système de droit international privé codifié.

S.1 : L'Allemagne.

S.2 : La Suisse.

Chapitre IV : La lex-foi.

Section 1 : Les systèmes de droit international privé non codifié.

S.1 : La Belgique.

S.2 : La France.

Section 2 : Le système de droit international privé codifié.

S.1 : La Suisse.

S.2 : L'Allemagne.

DEUXIÈME PARTIE : La comparaison des règles de conflit des lois au sein des matières particulières de statut personnel : Cas de la filiation et du nom en Allemagne et en France.

Chapitre I : La filiation.

Section 1 : Comparaison des règles de conflits de lois en matière de l'établissement de la filiation.

Section 2 : Comparaison des règles de conflit des lois en ce qui concerne la filiation naturelle.

S.1 : Rattachement dans l'espace.

S.2 : Rattachement dans le temps.

S.3 : La légitimation.

A. La légitimation par mariage.

B. La légitimation par autorité de justice.



Section 3 : Les obligations alimentaires.

Chapitre II : Le nom.

Section 1 : L'Allemagne.

S.1 : Nom à la naissance.

A. Enfant légitime.

B. Enfant naturel.

S.2 : Nom au moment du mariage.

Section 2 : La France.

- Conclusion concernant la deuxième partie.

- Conclusion finale.